

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE SOLOGNE

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*.*

(Exécution de l'art. L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Communautaire des Portes de Sologne se réunira en séance ordinaire,
au « 109 » rue du Maréchal Joffre, Salle du Conseil :

Mardi 10 Mars 2026 à 20 h 00

ORDRE DU JOUR

1 - AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

1.1 Approbation de la Déclaration de Projet valant Mise En Compatibilité du PLU d'Ardon pour le projet THALÈS

Bordereau de pièce annexe

La Ferté St-Aubin, le 4 Mars 2026

Le Président,

Jean-Paul ROCHE

